



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/PRST/1994/47  
25 août 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3419e séance du Conseil, tenue le 25 août 1994, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée "La situation au Burundi", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom des membres du Conseil :

"Le Conseil de sécurité a entendu le rapport oral de sa mission d'établissement des faits au Burundi, qui s'est rendue à Bujumbura les 13 et 14 août 1994, ainsi que l'exposé ultérieur du Secrétaire général. Il prend note des observations et recommandations qui y figurent.

Le Conseil se félicite des négociations qui sont actuellement menées au Burundi en vue de parvenir rapidement à un accord sur la succession à la présidence, de surmonter la longue crise constitutionnelle et de mettre en place dans le pays des institutions démocratiques stables. Il engage toutes les parties à ces négociations à faire preuve d'un maximum de volonté politique pour régler rapidement les différends qui subsistent, et à tout mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif à la date prévue du 26 août 1994.

Le Conseil suit attentivement les négociations en cours et déplore les tentatives faites, par quelque partie que ce soit, pour obstruer la voie du règlement politique, qui est essentiel si l'on veut assurer la stabilité du pays et prévenir les explosions de violence.

Le Conseil réaffirme qu'il condamne les éléments extrémistes qui tentent de saper la réconciliation nationale. Il demande à toutes les parties de rejeter toute solution extrême ou non démocratique à leurs différends politiques.

Le Conseil considère que l'impunité des coupables est l'un des problèmes les plus graves qui contribuent à la détérioration de la sécurité au Burundi. Aussi attache-t-il de l'importance au renforcement de l'appareil judiciaire du pays. Il estime également qu'il est important de déployer au Burundi des observateurs civils chargés de suivre l'instauration d'un climat plus sûr.

Le Conseil est alarmé par l'ampleur de la crise humanitaire que connaît le Burundi. Il est préoccupé par les récentes attaques contre des étrangers, notamment ceux qui participent aux opérations de secours humanitaires et ceux qui font partie de la communauté diplomatique. Il lance un appel aux autorités et à toutes les parties au Burundi pour qu'elles assurent la protection et la sécurité de tout le personnel participant aux opérations de secours et autres personnels internationaux.

Le Conseil encourage le Secrétaire général à continuer d'étudier attentivement les moyens d'utiliser les ressources disponibles pour soutenir et renforcer l'action humanitaire internationale au Burundi et pour promouvoir la réconciliation nationale. Il encourage de même l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts à cet effet, y compris par des contacts politiques.

Le Conseil rend hommage aux efforts inlassables que déploient le Secrétaire général et son Représentant spécial au Burundi, ainsi que le Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, dans leurs domaines de compétence respectifs, pour contribuer à résoudre les problèmes politiques, humanitaires et autres du pays.

Le Conseil restera activement saisi de la question."

-----